



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Filière bois

Question écrite n° 1899

### Texte de la question

M. Daniel Garrigue appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les menaces que font peser les évolutions de la monnaie américaine et la dépréciation de plusieurs monnaies européennes sur la compétitivité des industries françaises du bois et du papier. Il lui fait observer que, outre ces activités, c'est l'ensemble de la filière forêt-bois-papier, patiemment constituée depuis la guerre, qui est aujourd'hui mise en cause. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il envisage de prendre pour rééquilibrer les conditions de concurrence des entreprises et producteurs français.

### Texte de la réponse

Les évolutions du dollar et plus encore les dévaluations de la couronne suédoise et du mark finlandais de près de 20 p. 100 et le réaménagement du Système monétaire européen intervenu à l'automne 1992 ont pesé défavorablement sur la compétitivité de notre industrie papetière. Conscient des difficultés accrues qui en résultaient pour les entreprises et les producteurs, dans une conjoncture économique déprimée, le Gouvernement a pris en septembre dernier diverses mesures d'aide : abondement du fonds forestier national à hauteur de 311 millions de francs, allègement de charges par transfert vers le budget général des dépenses de personnel à hauteur de 36 millions de francs ; allègement des trésoreries des entreprises de la filière bois à hauteur de 80 millions de francs par report jusqu'en décembre de la taxe sur les produits forestiers prélevée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles. Par ailleurs, un crédit de 45 millions de francs a été octroyé pour aider les exploitants forestiers et les professionnels du sciage ; traitement ponctuel des difficultés des entreprises industrielles du secteur par le comité interministeriel de restructuration industrielle (CIRI), les comités régionaux de restructuration industrielle (CORRI) et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement industriel (CODEFI). Enfin, le Gouvernement français est intervenu auprès de la Commission des Communautés européennes, pour demander des clauses de sauvegarde sur les principales importations en provenance de Finlande et de Suède.

### Données clés

**Auteur :** [M. Garrigue Daniel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1899

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1993, page 1540

**Réponse publiée le :** 31 janvier 1994, page 484